

Fin des Tarifs Réglementés de Vente d'Électricité (TRVE) : Enercoop encourage PME et collectivités à en profiter pour se brancher à une électricité vraiment verte, locale et citoyenne

La fin des TRVE est l'occasion parfaite pour les PME et collectivités de choisir le fournisseur d'électricité qui leur convient, si elles ne souhaitent pas se le voir imposer d'ici la fin de l'année. Pour Enercoop, la coopérative d'électricité vraiment verte, locale et citoyenne, c'est le moment pour les entreprises de repenser leurs choix de consommation et leurs impacts dans un contexte d'urgence environnementale.

Paris, le 07 juillet 2020 – La loi énergie-climat du 8 novembre 2019 demande à ce que tous les professionnels hors micro-entreprises choisissent une offre de marché d'ici au 1er janvier 2021. Après cette date, toute organisation qui n'aura pas choisi une offre de marché, se verra automatiquement imposer une offre de son fournisseur historique d'électricité.

Qui est concerné par la fin des TRVE ?

Dès à présent, tous les consommateurs non domestiques (collectivités, entreprises...) :

- dont le chiffre d'affaires, recettes ou total du bilan annuel excèdent 2 millions d'euros
- et/ou employant plus de 10 salariés,

sont concernés par la mesure et peuvent changer de fournisseur d'électricité.

Une occasion pour agir concrètement pour la transition énergétique

*"Alors que la situation climatique est bien plus qu'inquiétante, les entreprises et les collectivités ont le pouvoir de se positionner, de **contribuer à la lutte contre le changement climatique et d'accompagner les territoires dans la transition énergétique**. C'est un pas en avant que la fin des TRVE nous donne la possibilité de faire",* indique Amandine Albizzati PDG du fournisseur Enercoop.

Dans ce sens **Enercoop propose une énergie 100 % verte** (hydraulique, solaire, éolienne, biomasse), **sans nucléaire**, produite par plus 300 producteurs d'énergie renouvelable répartis sur tout le territoire français. Enercoop s'engage sur le long terme auprès de ces producteurs d'énergie et leur propose des tarifs justes et stables.

De plus, les 11 coopératives du réseau Enercoop soutiennent financièrement des projets de production renouvelable détenus par des **citoyens** pour une **consommation locale, en circuit-court, sur leur territoire**.

Une opportunité pour avoir voix au chapitre de l'électricité

La fin des TRVE illustre le recul progressif d'un service public de l'électricité, avec le risque de voir l'électricité soumise aux potentielles dérives des marchés : l'intérêt de grands acteurs pouvant primer sur ceux du reste de l'écosystème et la lucrativité tendant à devenir le point d'entrée.

D'où l'importance de repenser le rapport que l'on entretient à l'électricité : **un bien commun**, que chacun consomme tous les jours, vital pour tous, structurant pour la société... et sur lequel chacun peut avoir son mot à dire.

*“Notre statut de **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)** est la preuve de notre volonté d'impliquer tous les acteurs dans notre gouvernance - consommateurs, salariés, producteurs d'énergie, collectivités locales et partenaires - et de défendre l'intérêt collectif. **Avec pour bénéfice la préservation de l'environnement, l'implication citoyenne et démocratique, et le développement d'une activité économique non délocalisable**”, explique Fanélie Carrey-Conte, Secrétaire Générale d'Enercoop.*

Aujourd'hui Enercoop compte parmi ses clients et sociétaires de **nombreuses collectivités** (Lille, Dijon Métropole, Bordeaux, Rennes, La Rochelle, Auxerre, Lorient...), **des PME aux secteurs très variés** (boulangeries, fleuristes, coiffeurs, salles de spectacle...) et des **acteurs de l'économie sociale et solidaire** (Biocoop, Fondation pour la Nature et l'Homme, Emmaüs, Fondation de France...).

###

A propos d'Enercoop

Enercoop, fournisseur d'électricité vraiment verte, locale et citoyenne, a pour objectif de faire avancer concrètement la transition énergétique. Militantes et engagées, les 11 coopératives du réseau Enercoop sont réparties dans toute la France et s'approvisionnent auprès de producteurs d'énergie renouvelable locaux en les rémunérant au juste prix, avec des contrats sur le long terme. En proposant une électricité sans approvisionnement d'origine nucléaire, l'offre d'Enercoop a été, en 2018, classée « **Premium** » par l'ADEME et au 1^{er} rang ex-aequo en 2019 du classement des fournisseurs d'électricité verts selon Greenpeace. Garantir une électricité vraiment renouvelable n'est pas la seule mission d'Enercoop : la coopérative a pour objectif d'impliquer les citoyens dans son organisation et de défendre l'intérêt collectif plutôt que la recherche de profit. Elle aide de nombreux projets citoyens à sortir de terre et les accompagne dans leur développement. Le réseau Enercoop rassemble aujourd'hui plus de 90 000 clients, dont 48 500 sociétaires, 300 producteurs et 205 salariés.

Contacts presse :

Lorraine BRUCKER-ROMAC – lorraine.brucker@looksharp.fr – 01 81 80 95 10
Alexandre LE MOAL – alexandre.lemoal@looksharp.fr – 01 81 80 95 13